



2 175 cas confirmés à Mayotte		
	Suivi des cas à Mayotte	Suivi des évacuations sanitaires vers La Réunion
<b>Patients officiellement guéris</b> <small>(mise à jour le 08.06)</small>	<b>1654</b>	
<b>Hospitalisations au CHM</b>	<b>41</b>	<b>20</b>
dont le nombre de patients dans le service de médecine	<b>23</b>	<b>15</b>
dont le nombre de patients dans le service de réanimation	<b>12</b>	<b>4</b>
<b>Décès</b> <small>(depuis le début de la crise covid)</small>	<b>27</b>	<b>1</b>

**Nombre de tests réalisés : + 8600**

### Spot de prévention pour Mayotte - en shimaoré



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Qu'est-ce qu'un cluster ?

Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté, à un même groupe professionnel ou qui ont participé à un même rassemblement.

L'existence de ces cas groupés signifie qu'il y a, localement, une ou plusieurs chaînes de transmission actives. Cela ne signifie pas que l'ensemble du village ou de la commune soit atteinte, mais simplement qu'une enquête épidémiologique est nécessaire pour identifier ces cas et leurs contacts et qu'une surveillance renforcée a été mise en place en raison de l'existence de ces cas groupés.

### POUR S'INFORMER

Pour la situation à Mayotte, un numéro vert est activé par l'ARS.  
(appel gratuit de 8h à 16h - du lundi au samedi) **0801 90 24 15**

Pour toutes informations complémentaires :

- [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
- [www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus)
- [www.mayotte.ars.sante.fr](http://www.mayotte.ars.sante.fr)

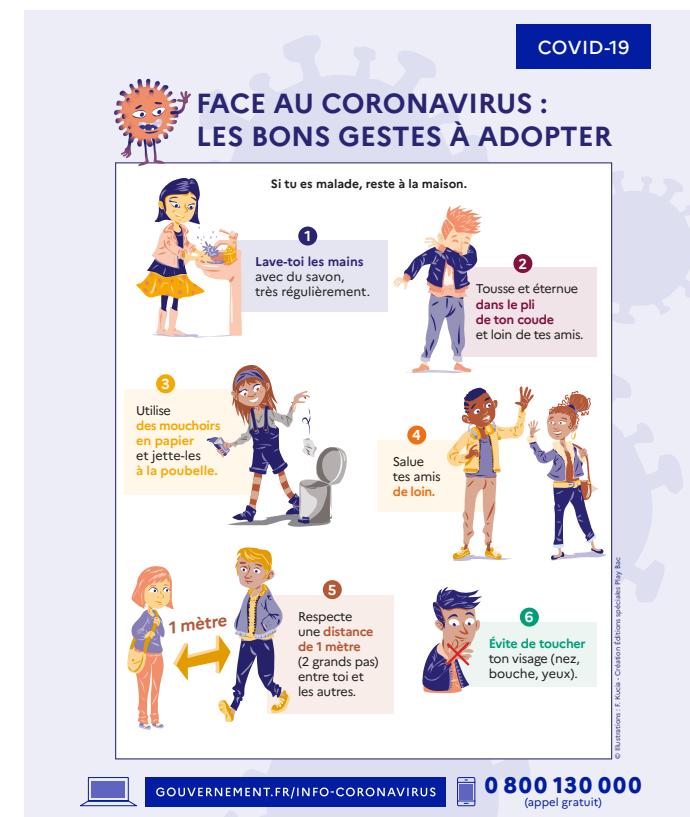
### LIENS UTILES

#### Éducation nationale

Consultez les recommandations du [Ministère de l'Éducation nationale](http://Ministère de l'Éducation nationale) et de votre [rectorat à Mayotte](http://rectorat à Mayotte)

#### Arrêts de travail Coronavirus

Les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents.  
Voir les modalités sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

**TÉLÉCHARGER LE VISUEL**